

CAP

Maintenance des Véhicules *Option Véhicules de Transport Routier*

1 000

jeunes en formation
en alternance

90

collaborateurs

5

centres de formation
en Ile-De-France

94%

de réussite
aux examens

94%

d'insertion professionnelle
à 6 mois

L'admission et les pré-requis

(critères et modalités)

- **Public** : tout public âgé de 16 à 29 ans révolus (ou 15 ans en fin de 3ème de collège) en apprentissage. Tout public en contrat de professionnalisation,
- **Niveau d'accès pour un CAP en 2 ans** : jeunes sortant de 3ème Générale DP3 ou 3ème Prépa Pro DP6,
- **Niveau d'accès pour un CAP en 1 an** : jeunes titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur,
- **Statut** : salarié sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- **Conditions d'Admission** : présélection sur dossier, tests de positionnement et entretien de motivation,
- **Accompagnement à la recherche d'entreprise,**
- **Admission définitive dès signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.**

La formation

(durée, rythme, coût)

- En 2 ans : **800 heures en CFA,**
- En 1 an : **400 heures en CFA,**
- Rythme d'alternance : **périodes en centre de formation et en entreprise,**
- Formation gratuite et rémunérée pour l'apprenant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Les méthodes mobilisées

- Cours en présentiel,
- Pratique professionnelle en atelier,
- Travaux pratiques en laboratoires,
- Utilisation de plateformes digitales.

Les modalités d'évaluation

- Diplôme du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
- Contrôle en Cours de Formation ou Ponctuel
- RNCP 40997 – Niveau 3
- Echéance de l'enregistrement : 31/08/2030

Les activités professionnelles

- Réaliser l'entretien périodique des véhicules
- Réaliser la maintenance corrective des véhicules

Les perspectives professionnelles

Le titulaire de ce CAP peut travailler chez les concessionnaires et agents de marque, dans les réseaux après-vente des constructeurs, les garages indépendants, les ateliers de maintenance d'entreprise de transport routier, les parcs d'entretien de véhicules d'administrations. Ce diplôme permet d'accéder aux métiers de

- Mécanicien,
- Mécanicien service rapide.

Taux d'insertion globale dans l'emploi à 6 mois : non disponible sur la fiche RNCP

Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois : non disponible sur la fiche RNCP

Les poursuites d'études possibles

Le titulaire de ce CAP peut envisager de poursuivre ses études en :

- BAC PRO Maintenance des véhicules option véhicules légers en 2 ans
- BAC PRO Maintenance des véhicules option véhicules de transport routiers en 2 ans
- BAC PRO Carrossier Peintre Automobile en 2 ans (nous consulter)
- CQP Dépannage Remorquage

Les + de la formation

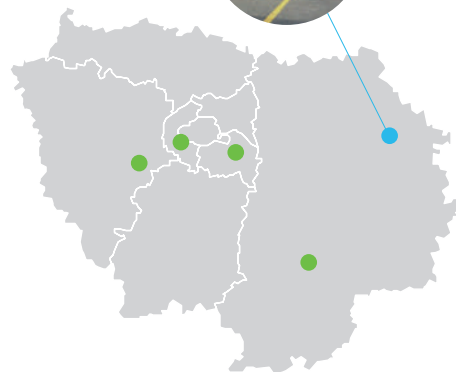
- Une expérience professionnelle,
- Une qualification professionnelle associée : avis favorable à intervenir sur un véhicule électrique,
- Des formateurs issus du milieu professionnel,
- Des plateformes techniques rénovées (véhicules hybrides, véhicules électriques, matériels et outillages adaptés),
- Un accueil et accompagnement adaptés et personnalisés pour les personnes en situation de handicap.

Le programme de la formation

- Formation professionnelle
 - Technologie
 - Intervention sur véhicules
 - Analyse Fonctionnelle et Structurale (A.F.S)
- Formation générale
 - Français
 - Histoire-Géographie
 - Enseignement Moral et Civique
 - Mathématiques
 - Sciences Physiques et Chimiques
 - Langue vivante : Anglais
 - Prévention Santé Environnement (P.S.E)
 - Arts Appliqués et Cultures Artistiques
 - Education Physique et Sportive (E.P.S)



CFA AFORPA
UFA Maurice Mingam
Coulommiers (77)
01 64 75 30 20



● Centres proposant cette formation

● Autres centres AFORPA



Les centres sont accessibles aux personnes en situation de handicap.



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.



Cofinancé par
l'Union européenne

iledeFrance

aforpa
@ccélérateur de réussite

*Spécialiste de la
formation en alternance
aux métiers de l'automobile*

Siège social

150-156, rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice
Tél. : 01 41 79 16 90 - www.aforpa.fr

